



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2021/017
N°

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de la Charente-Maritime (17).

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le préfet de la Charente-Maritime,

VU le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques locales, et notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du vice-amiral d'escadre Olivier Lebas préfet Maritime de l'Atlantique ;

VU le décret du 07 novembre 2019 portant nomination de monsieur Nicolas Basselier préfet de la Charente-Maritime ;

SUR PROPOSITION de l'adjoint du préfet Maritime pour l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de la Charente-Maritime est délégué à la déléguée ou au délégué à la mer et au littoral de la Charente-Maritime.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée ou du délégué à la mer et au littoral, cette délégation peut être exercée par les chefs de service de la délégation à la mer et au littoral.

Article 3

L'arrêté interpréfectoral n° 24/99 du 3 juin 1999 portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de la Charente-Maritime est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la préfecture de la Charente-Maritime.

À Brest, le 19 février 2021

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Olivier Lebas

Original signé

À La Rochelle, le 26 mars 2021

Le préfet de la Charente-Maritime,

Nicolas Basselier

Original signé